

MRC DE TÉMISCAMINGUE

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

819 629-2829 / 1 855 622-6728

mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 à 19 h 43 à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Denise Plourde	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie

SONT ABSENTS :

M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M ^{me} Claire Bolduc	, préfète de la MRCT
-------------------------------	----------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des
matières résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou , directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Soumaila Oumarou , commissaire industriel
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

RÉSOLUTION N° 11-22-472

**Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT 221-11-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 168-06-2014
CONCERNANT LES NUISANCES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT les pouvoirs donnés par la *Loi sur les compétences municipales*, en termes d'environnement, de sécurité, de nuisances, de paix, d'ordre, de bon gouvernement, de bien-être général de la population;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC exerce les pouvoirs de municipalité locale pour le territoire non organisé et que le comité municipal de Laniel a demandé ces modifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** les modifications suivantes soient apportées au règlement no. 168-06-2014 (nuisances):

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 28 (du règlement 168-06-2014) portant sur les amendes est modifié pour préciser que, relativement aux articles 7 et 13, l'amende est fixée à 300 \$.

Article 3

Le présent règlement 221-11-2022 entrera en vigueur selon la loi.

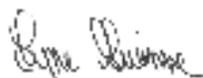
ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 23 novembre 2022.

Claire Bolduc
Préfète

Lyne Gironne
Directrice générale-trésorière

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 26 octobre 2022
- Adoption : 23 novembre 2022
- Publication / affichage : *(date à venir)*

Ce 5 décembre 2022,



Lyne Gironne, directrice générale – trésorière
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

LG/jm

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil de la MRC, lors de l'adoption du procès-verbal